

Mardi 27 novembre 2007



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

M. LAMOUREUX

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Amendment and Elections Finances Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 208) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

M. GERRARD

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 210) — *Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act*

M. LAMOUREUX

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (méthamphétamine)/The Environment Amendment Act (Methamphetamine)*

M. SCHULER

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} TAILLIEU

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (renseignements fournis dans la langue des employés)/The Labour Relations Amendment Act (Information in Employee's Language)*

M. SCHULER

(N° 215) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (mise en valeur d'un bien réel)/The Public Schools Amendment Act (Property Development)*

M^{me} TAILLIEU

(N^o 216) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M. SCHULER

(N^o 218) — *Loi modifiant la Loi sur la commission des finances des écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment Act*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

M. MAGUIRE

M. SCHULER

M. MCFADYEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

M^{me} BRAUN propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ait ordonné à tort à Hydro-Manitoba de construire la ligne de transport d'électricité BiPole III du côté ouest de la province, entraînant ainsi des coûts supplémentaires de plus de 500 millions de dollars, une perte d'électricité de 40 mégawatts et plus de 17 millions de dollars de perte annuelle de revenu provenant de la vente d'électricité;

- b) ait refusé de fournir des réponses aux 34 000 Manitobains qui ont perdu plus de 100 millions de dollars de leurs épargnes à cause du scandale du Fonds Crocus;
- c) n'ait pas réussi à garantir que la sécurité des enfants qui sont sous la tutelle du ministère des Services à l'enfant et à la famille constitue une priorité;
- d) ait mal géré le système des soins de santé, ce qui a causé une pénurie de professionnels de la santé, une lourde bureaucratie, de longues périodes d'attente pour les tests de diagnostic et les traitements ainsi que la fermeture de 14 salles d'urgence en région rurale;
- e) ait gaspillé 3 millions de dollars à la campagne publicitaire Vibrant d'énergie qui s'est avérée inefficace;
- f) soit demeuré inactif à l'égard de la compétitivité du Manitoba face aux autres provinces de l'ouest, particulièrement la Saskatchewan;
- g) n'ait pas réussi à faire du Manitoba une province attrayante pour nos jeunes, ce qui a poussé 35 000 Manitobains à quitter le Manitoba pour chercher un meilleur avenir dans d'autres provinces;
- h) dépende de plus en plus des paiements de transfert du fédéral;
- i) ait annulé le plan du gouvernement précédant visant le remboursement de la dette et qu'il n'ait pas consacré une partie du transfert fédéral record à la réduction de la dette, léguant ainsi cette dernière à nos enfants et à nos petits-enfants;
- j) n'ait pas su faire face au nombre sans précédent de fusillades et de criminels qui possèdent illégalement des armes à feu;
- k) n'ait pas déployé assez d'efforts à la mise sur pied de stratégies visant à aider le secteur agricole à faire face à ses problèmes, tels que les effets de l'augmentation de la valeur du dollar canadien, les coûts élevés des facteurs de production et les effets possibles de l'étiquetage du pays d'origine;
- l) n'ait pas réussi à encourager et à promouvoir une économie rurale forte et dynamique;
- m) n'ait pas su faire face efficacement aux défis continus qui se présentent à lui sur le plan de l'infrastructure dans des domaines clés, tels que les ponts, les routes, le traitement des eaux et des eaux usées ainsi que dans les télécommunications, telle que l'accessibilité aux services à large bande dans les régions rurales;
- n) n'ait pas su adopter de stratégie à long terme visant à répondre aux besoins en infrastructure du secteur de l'éducation dans les collectivités à forte croissance;
- o) sous-finance nos établissements postsecondaires de façon chronique depuis presque dix ans;
- p) n'ait pas donné suite à des initiatives environnementales importantes malgré d'innombrables déclarations et promesses en ce sens, y compris l'amélioration de l'état de santé du lac Winnipeg, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre d'une proposition du parti progressiste conservateur visant l'établissement d'un système de consignation des contenants de boissons;

- q) n'ait pas mis fin à la médecine de couloir, n'ait pas établi de poste de Commissaire à la protection de la vie privée et n'ait pas su renforcer la sécurité de nos collectivités malgré les promesses faites en ce sens;
- r) ait démontré un manque d'équité et de responsabilité dans des secteurs importants du gouvernement tels que l'attribution de contrats, les comités législatifs et la législation relative aux élections et à la protection de la vie privée;
- s) ait fait preuve d'un manque de respect envers le rôle du gouvernement provincial en agissant à titre de promoteur immobilier et en employant l'argent des contribuables de façon risquée;
- t) ait mal géré Logement Manitoba et n'ait pas su améliorer les conditions déplorables dans lesquelles doivent vivre les Manitobains à faible revenu qui dépendent des logements sociaux, telles que les punaises des lits, la moisissure ainsi que la violence chronique et les activités liées aux drogues,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion d'amendement de M. GERRARD

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa t), de ce qui suit :

- u) ne se soit fixé aucun objectif réel quant à la réduction des nutriments dans le lac Winnipeg, malgré qu'il ait choisi d'adopter les initiatives élaborées par les Libéraux afin de réduire le phosphore dans le lac Winnipeg;
- v) ait agi de façon timide en adoptant des objectifs inappropriés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Manitoba, particulièrement les émissions provenant du secteur agricole, une industrie qui est responsable d'environ un tiers de toutes les émissions dans la province;
- w) ait refusé d'adopter l'initiative bien détaillée des Libéraux visant à interdire l'utilisation des sacs en plastique;
- x) ait adopté une démarche sans vigueur dans le nettoyage des sites miniers de la province et qu'il ait omis de nettoyer des sols contaminés à Flin Flon;
- y) n'ait même pas mentionné le système de transport rapide de Winnipeg, lequel constitue une étape importante dans l'amélioration de la qualité de vie dans la ville et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- z) n'ait pas fait mention de la réforme dont le système des offices régionaux de la santé a cruellement besoin;
- aa) n'ait pas su offrir un accès rapide à des soins de santé de qualité au Manitoba;
- bb) n'ait pas su maintenir des réseaux de spécialistes à la grandeur de la province;

- cc) continue de commettre une injustice à l'égard des enfants de la province en ne réussissant pas à réduire la pauvreté infantine et en omettant même de présenter un plan acceptable en ce sens qui viserait, par exemple, la réduction de la pauvreté infantine de 50 % au cours des quatre prochaines années;
- dd) refuse encore de faire face de manière efficace aux problèmes de société qui découlent du crime au Manitoba et qu'il ne se soit pas rendu compte que la solution dans ce dossier ne réside pas seulement dans l'application plus sévère de la loi;
- ee) ait négligé d'améliorer considérablement les programmes portant sur les troubles causés par l'alcoolisation fœtale dans la province, ce qui nuit aux soins de santé, à l'éducation, aux services à l'enfance et à la famille ainsi qu'à la justice au Manitoba;
- ff) ait refusé de discuter ouvertement des coûts et des avantages liés à la construction de la ligne de transport d'électricité hydraulique Bipole III allant du nord jusqu'au sud du Manitoba et qu'il n'ait pas accepté d'organiser des plébiscites dans les collectivités sollicitées malgré les demandes faites en ce sens par les Libéraux du Manitoba;
- gg) n'ait pas présenté de solutions substantielles aux besoins agricoles du Manitoba, en particulier ceux des producteurs de bétail et le besoin d'instaurer un programme provincial similaire à celui des Services de diversification des modes d'occupation des sols qui offrirait une aide financière aux fermiers en échange des services environnementaux qu'ils rendent à tous les Manitobains.

(M. MAGUIRE — 20 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 5 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, les rapports annuels de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale pour les années qui sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et les Plans d'administration quinquennaux de la Commission des accidents du travail pour les années 2004 à 2008, 2005 à 2009, 2006 à 2010 et 2007 à 2011.